

Cartéclima !

J'écris mon territoire de demain

SCoT VALANT PCAET

PLUi VALANT PLAN DE MOBILITÉ

PLUi

Diagnostic du territoire
Cahier 1 b - « Paysage et patrimoine » -
Chapitre 4 du cahier 1
Version pour l'arrêt du SCoT-AEC – Septembre 2024


Grand
Angoulême

Rédaction : Mélanie Chanoine

Cartographie : Mélanie Chanoine



ERIC ENON // ATELIER DE L'EMPREINTE
Paysagistes concepteurs

6 rue des Anémones
17000 LA ROCHELLE
Tél 05.46.41.91.81
Mail ericenon@yahoo.fr

ERIC ENON

6 rue des Anémones - 17000 La Rochelle

tél 05.46.41.91.81

ericenon@yahoo.fr

SIRET : 434 330 155 00038

Sommaire

Liste des acronymes	5
1 Les composantes du paysage	6
1.1 L'eau, élément structurant largement les paysages.....	8
1.1.1 Des cours d'eau aux ambiances variées.....	8
1.1.2 des mares et plans d'eau	9
1.1.3 Un riche patrimoine lié à l'eau	9
1.2 Une trame végétale dominée par les boisements.....	10
1.2.1 Les boisements.....	10
1.2.2 Les arbres isolés.....	12
1.2.3 Les haies, motif principalement présent le long des cours d'eau	13
1.2.4 Les alignements d'arbres	14
1.2.5 Les vergers	14
1.2.6 Les jardins et parcs arborés	15
1.3 Le bâti et ses limites.....	16
1.3.1 Les franges urbaines	16
1.3.2 Les entrées de ville	20
1.4 Les moyens de découverte du territoire	23
1.4.1 Les axes routiers structurants.....	23
1.4.2 La LGV Sud-Ouest Atlantique, une infrastructure marquant les paysages	24
1.4.3 Les cheminements doux, un important réseau permettant la découverte des paysages.....	25
1.5 Atouts, contraintes et enjeux des composantes du paysage.....	26
2 Les entités paysagères	27
2.1 Le pays du Karst.....	30
2.2 Les côtes de l'Angoumois et ses vallées.....	32
2.3 Le plateau ouvert.....	34
2.4 Le bas versant de la Charente	36
2.5 Les terres viticoles	38
2.6 L'agglomération angoumoise	40
2.7 La vallée de la Charente	42
2.7.1 Le val d'Angoumois.....	42
2.7.2 La Charente urbaine.....	44
2.7.3 La Charente pittoresque.....	46
2.8 Atouts, contraintes et enjeux liés aux entités paysagères	48

Table des cartes

Carte 1 : Les boisements	100
Carte 2 : Les haies	133
Carte 3 : Le tracé de la LGV Sud Europe Atlantique	244
Carte 4 : Les entités paysagères	28
Carte 5 : Le Pays du Karst	300
Carte 6 : Les Côtes de l'Angoumois	32
Carte 7 : Le plateau ouvert	34
Carte 8 : Le Bas-versant de la Charente	36
Carte 9 : Les terres viticoles	38
Carte 10 : L'Agglomération angoumoise.....	40
Carte 11 : Le Val d'Angoumois	42
Carte 12 : La Charente urbaine.....	44
Carte 13 : La Charente pittoresque	46

a. Liste des acronymes

GR : Grande Randonnée

GRP : Grande Randonnée de Pays

LGV : Ligne à Grande Vitesse

PR : Promenade et Randonnée

RD : Route Départementale

RN : Route Nationale



1

Les composantes du paysage

Les paysages sont créés par les différents éléments qui le composent et qui permettent de différencier une entité paysagère d'une autre.

Parmi ces éléments, le relief et l'hydrographie jouent un rôle important en donnant une structure physique au paysage. La diversité de formes du réseau hydrographique ainsi que celles de la végétation, tout comme les différentes occupations des sols (vigne, culture, boisement...) permettent également de caractériser et de composer les paysages. Le bâti, par sa densité, par les typologies urbaines présentes ou encore par la présence d'éléments patrimoniaux participent lui aussi à l'identification d'entités paysagères. Enfin, les voies de communication dans leur diversité permettent de découvrir les paysages et structurent également l'espace.

Les points à retenir

Le territoire est parcouru par la Charente et par ses nombreux affluents porteurs, selon leurs profils et les occupations des sols, d'ambiances paysagères variées et d'éléments de petit patrimoine.

Du point de vue de la végétation, le territoire se caractérise par son caractère très boisé, et ce surtout dans les secteurs Est et Sud. Même s'ils sont toujours présents, les arbres isolés et les vergers se font de plus en plus rares. Grand Angoulême n'étant pas un territoire de bocage, on y trouve peu de haies.

Les limites du bâti (franges bâties et entrées de ville) ne sont pas toujours bien intégrées au paysage selon les matériaux, couleurs, essences et formes végétales présentes en limite, selon l'implantation par rapport au relief et selon les typologies de développement urbain.

Le territoire est traversé par des infrastructures marquant largement les paysages : la LGV Sud Europe Atlantique ainsi que plusieurs routes nationales et départementales d'envergure.

Enfin, de nombreux chemins parcourent le territoire, permettant ainsi de profiter de sa diversité paysagère. Le chapitre portant sur les entités paysagères s'attachera à préciser ces composantes, entité par entité.

b.1.1 L'eau, élément structurant largement les paysages

1.1.1 DES COURS D'EAU AUX AMBIANCES VARIÉES

Le territoire est traversé par le fleuve Charente que rejoignent de nombreux affluents. La Charente trace de nombreux méandres, comporte de larges ripisylves et dispose d'un fond de vallée plutôt large occupé par des prairies, parcelles cultivées et quelques rares peupleraies. On retrouve très ponctuellement des coteaux boisés notamment sur les communes de Balzac et Saint-Yrieix-sur-Charente.

La ville haute d'Angoulême est située sur un promontoire rocheux en rive gauche de la Charente, quand la vallée en tant que telle est support d'activités de loisirs et de promenade grâce à l'aménagement de parcs urbains plus ou moins naturels.



Pont au-dessus de la Charente entre Balzac et Vindelle



Zone de loisirs avec baignade aménagée sur la Charente à Marsac

Les nombreux affluents de la Charente ont des profils de vallées larges en partie aval, à l'approche du fleuve. Autour d'Angoulême, plusieurs d'entre eux ont leurs abords largement urbanisés avec seulement quelques prairies et boisements à proximité immédiate du cours d'eau. A l'amont, les fonds de vallées sont plus étroits et les coteaux se boisent. La présence de boisements est particulièrement forte le long de l'Anguienne et de l'amont de l'Echelle, et dans une moindre mesure des Eaux Claires et du Charreau. En rive gauche de la Boème, on retrouve de nombreux fossés, signes d'une vaste zone humide travaillée par l'Homme.

Cette diversité de profils, d'occupation des sols apporte une grande diversité dans les ambiances paysagères de bords de cours d'eau. Ces diversités se retrouveront dans la qualification des entités paysagères.



La Touvre et ses activités piscicoles, Magnac-sur-Touvre



La vallée du Charreau avec ses prairies et ses coteaux boisés, Vœuil-et-Giget

1.1.2 DES MARES ET PLANS D'EAU

Venant compléter l'important réseau de cours d'eau, un certain nombre de plans d'eau de tailles et de natures variées existent. Peu nombreux, ils sont parfois accompagnés d'éléments relevant du patrimoine vernaculaire (ou petit patrimoine) tels que des fontaines ou des lavoirs. On retrouve par ailleurs quelques plans d'eau de surfaces plus importantes correspondant bien souvent à d'anciens sites d'extraction souterraine comme à Saint-Yrieix-sur-Charente, devenant pour certains des lieux à usages de loisirs.



Ancienne sablière aujourd'hui transformée en plan d'eau à usage de loisirs, Saint-Yrieix-sur-Charente



Plan d'eau créé par l'Homme le long d'un ruisseau au Maine Large à Voulgézac



Petit plan d'eau aux Barbereaux à Roulet-Saint-Estèphe

1.1.3 UN RICHE PATRIMOINE LIÉ À L'EAU

Grâce à son réseau hydrographique relativement dense, le territoire possède un riche patrimoine lié à l'eau. On retrouve ainsi des ponts de taille variable selon leur usage (cheminements doux, routes...), des fontaines, moulins et lavoirs témoins d'usages passés, des écluses, des viviers... Les cours d'eau ont également conditionné l'implantation historique de certains bourgs tels que Mouthiers-sur-Boëme, bourgs où l'on retrouve aujourd'hui encore des quais, lavoirs privés, perrés, petits ponts et autres ouvrages patrimoniaux.

Tous ces ouvrages, dans leur diversité, sont autant de moyens et de prétextes à la découverte du patrimoine hydrographique, naturel et paysager du territoire intercommunal.



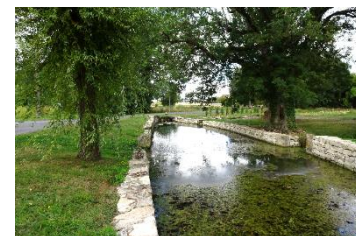
Petite écluse sur l'Echelle à Sers



Petit pont au-dessus des Eaux Claires à Dirac



Bourg de Mouthiers-sur-Boëme



Lavoir et Fontaine de Nouailles à Jauldes



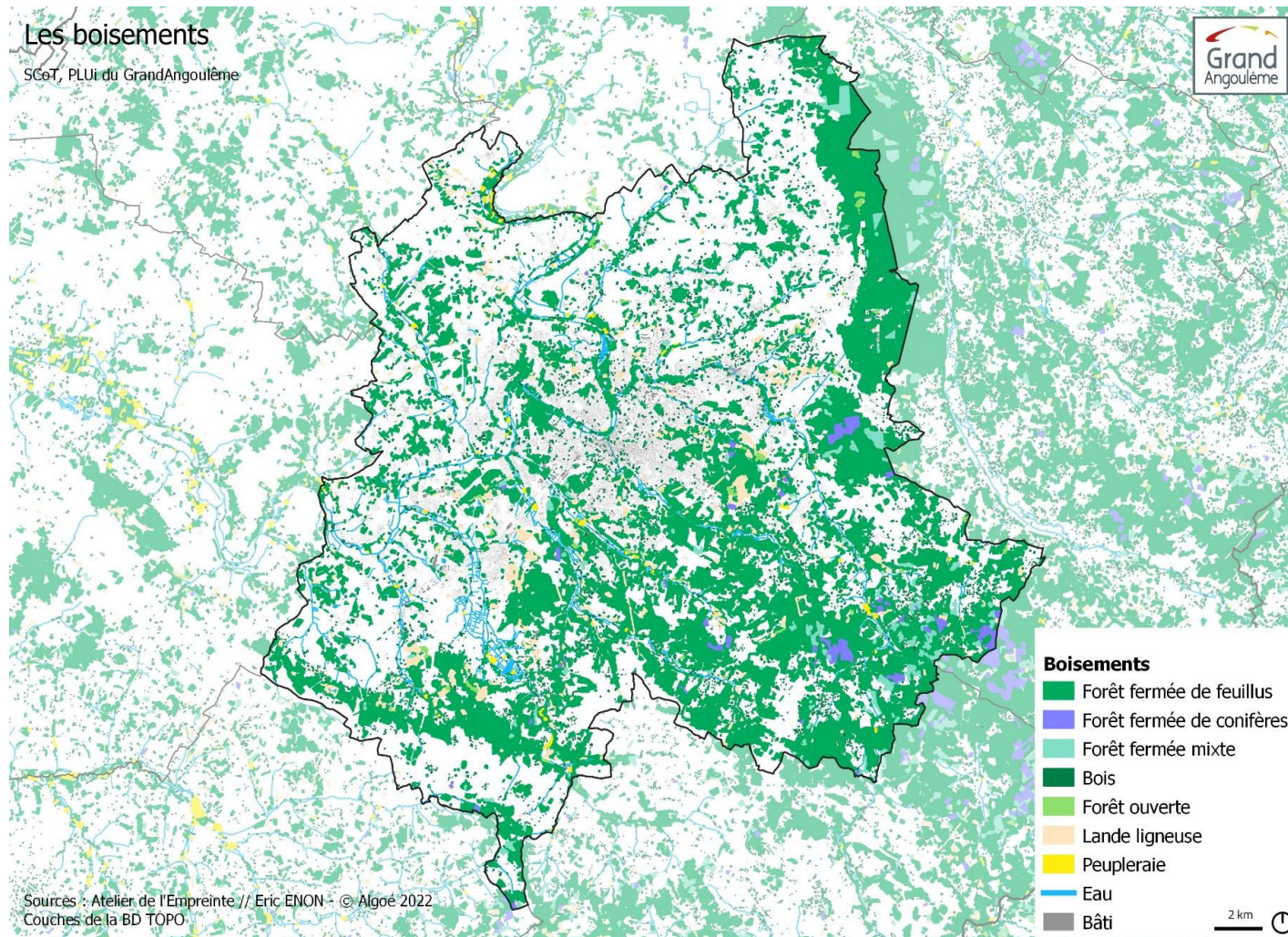
Les Source de la Touvre à Touvre



Le Moulin du Verger le long des Eaux Claires à Puymoyen

1.2 Une trame végétale dominée par les boisements

1.2.1 LES BOISEMENTS



Carte 1 : Les boisements

Révision du SCoT valant PCAET

Les boisements constituent le motif végétal le plus emblématique de Grand Angoulême. Ainsi, l'Est et le Sud du territoire sont largement marqués par plusieurs grandes forêts (forêt de Dirac, de Gersac, d'Horte, ainsi que la forêt domaniale de la Braconne – Bois Blanc), en plus de nombreux massifs boisés présents sur les coteaux des cours d'eau dans le quart Sud-Est du territoire. Le reste du territoire comporte lui aussi de nombreux bois, mais cette fois de superficie moins importante.

Principalement composés de feuillus, ils peuvent l'être aussi de conifères ou mixtes. Les forêts et boisements proposent diverses ambiances de sous-bois selon leur mode de gestion : productive en taillis ou en futaie, ou extensive. De même, la variété des essences permet de créer des textures différentes : peupleraies à la structure très linéaire, taillis très denses, plantations truffières à l'organisation régulière, strate de fougère débordant sur les routes...

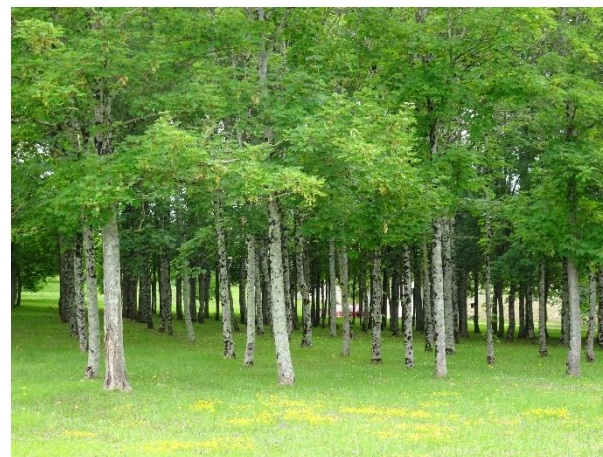
Cette présence hétérogène de boisements influe sur la présence plus ou moins fréquente de vues lointaines, mais aussi, nous le verrons plus tard, sur l'identification d'entités paysagères.



Forêt de la Braconne – Bois Blanc, le Gros Chêne à Brie



Coteau boisé en bordure de la Charente, La Font Saint-Martin à Balzac



Plantation régulière d'érables, Sud du bourg de Fléac



Motte boisée se détachant dans les paysages ouverts, La Motte à Viaud à Plassac-Rouffiac

1.2.2 LES ARBRES ISOLÉS

Ils font partie intégrante du paysage agricole français. Plantés par l'homme, les raisons de leur présence sont à rechercher dans les utilisations qu'en faisaient nos ancêtres mais également dans les symboles qu'ils représentaient pour eux. L'intérêt porté aux arbres isolés a beaucoup évolué dans le temps. Souvent choisis par les agriculteurs pour leurs différents usages, les arbres isolés sont les témoins de l'histoire agraire de nos territoires. Trop souvent considérés uniquement comme des obstacles à la mécanisation ainsi qu'un surplus d'entretien, ils sont très vulnérables. Leur maintien est pourtant intéressant à plus d'un égard :

- Mise en valeur du paysage,
- Abri et/ou relais pour les auxiliaires de culture,
- Ombrage pour les animaux,
- Production de bois de chauffage, de bois d'œuvre ou de fruits (noix, cerises, pêches, marrons...),
- Stockage de carbone atmosphérique.

Sur le territoire, les arbres isolés au sein des parcelles agricoles et viticoles sont historiquement très présents. Cependant, ces arbres sont aujourd'hui beaucoup moins fréquents qu'auparavant à cause de différents facteurs. Tout d'abord, les remembrements ont permis l'agrandissement des parcelles. Certains arbres auparavant en bordure des champs se sont alors retrouvés au cœur de parcelles cultivées. En lien avec la mécanisation de l'agriculture de plus en plus importante, ces arbres isolés ont alors souvent été considérés comme des contraintes à l'activité entraînant alors leur suppression et le non remplacement des sujets vieillissants ou morts. Aujourd'hui, peu de jeunes sujets sont plantés, entraînant alors une densité d'arbres isolés beaucoup plus faible qu'auparavant. Le développement de l'urbanisation et des infrastructures a également joué un rôle dans la forte diminution des arbres isolés.

L'exemple ci-contre illustre largement les différentes raisons évoquées de la forte diminution des arbres isolés au sein des espaces agro-naturels du territoire (photographies aériennes au même cadrage).



1959, limite communale entre Mornac, Brie, Champniers et Ruelle-sur-Touvre

Source : <https://remonterletemps.ign.fr/>



2020, limite communale entre Mornac, Brie, Champniers et Ruelle-sur-Touvre

Source : <https://remonterletemps.ign.fr/>

1.2.3 LES HAIES, MOTIF PRINCIPALEMENT PRÉSENT LE LONG DES COURS D'EAU

Grand Angoulême n'est pas un territoire de bocage. Les haies ne constituent donc pas un motif caractérisant particulièrement les paysages du territoire. Leur présence, bien que plus rare qu'auparavant et notamment en lien avec le remembrement, enrichit les paysages et l'intérêt environnemental du territoire.

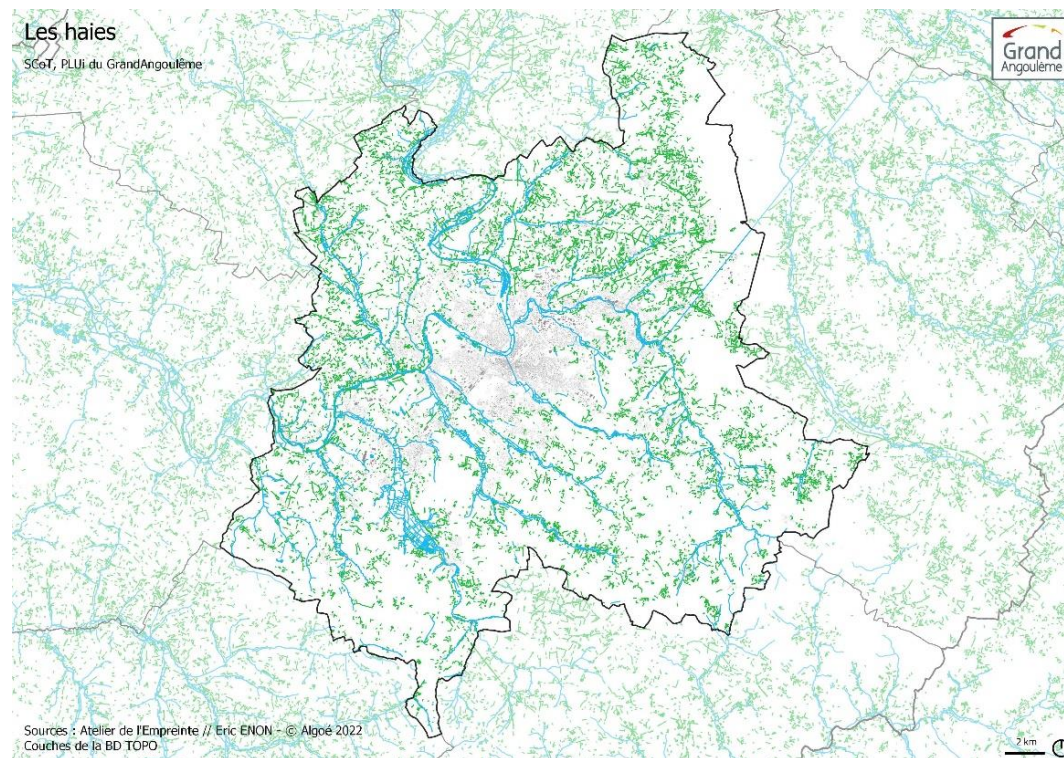
La carte ci-contre nous montre que les haies sont principalement présentes le long ou à proximité des cours d'eau. On rappelle que les paysages de l'Est et du Sud-Est sont largement boisés, ne permettant pas la présence de haies. Ailleurs, les haies restent rares et sont souvent discontinues dans les paysages agricoles et viticoles.



Haie multistrate discontinue punctuant les paysages ouverts, Est du Temple à Brie



Haie résiduelle, Nord de Jauldes



Carte 2 : Les haies

1.2.4 LES ALIGNEMENTS D'ARBRES

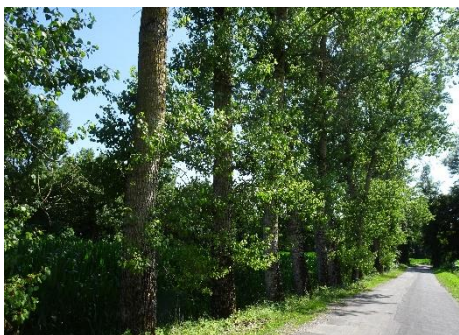
Les alignements d'arbres accompagnent certaines voies de communication ou soulignent l'entrée d'un domaine, d'un bourg ou d'un hameau. En conduisant ainsi le regard, ils amènent une perspective et créent une ambiance particulière, entre rigueur et intimité. Les alignements sont souvent monospécifiques et peuvent être constitués d'essences locales et parfois fruitières, mais aussi horticoles. Encore plus que pour les arbres isolés, leur pérennité est très fragile. En effet, il suffit que quelques sujets soient supprimés pour que l'existence même de l'alignement soit remise en question.



Alignement de chênes verts en limite du cimetière de La Couronne



Double alignement de marronnier en entrée de Guissalle à Vindelle



Alignement de peupliers dans la vallée de la Nouère à Linars



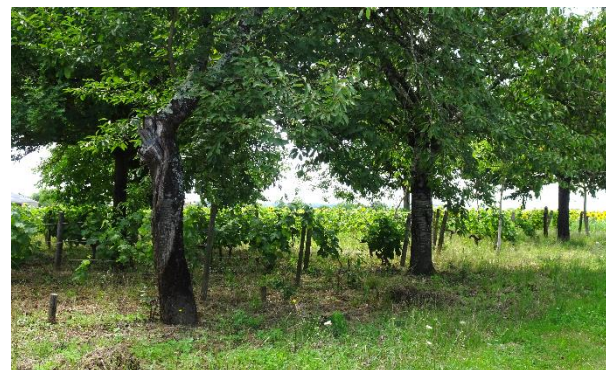
Alignement d'arbres se dessinant dans la plaine, Sud de Chez Debaud à Claix

1.2.5 LES VERGERS

Les vergers étaient il y a quelques décennies largement présents sur le territoire. Aujourd'hui, il en reste beaucoup moins, et ce souvent pour les mêmes raisons que les arbres isolés. Accompagnant ces vergers, quelques rangs de vigne sont parfois présents rassemblant ainsi plusieurs cultures vivrières.



Verger et vigne, le Chatelard à Vouzan



Verger et vigne, Nord des Moreaux à Vindelle



Petit verger, Chez Cailletaud à Jauldes

1.2.6 LES JARDINS ET PARCS ARBORES

Le territoire est ponctué de nombreux châteaux, domaines viticoles, maisons de maîtres ou encore logis d'intérêt patrimonial. Très souvent, ces ensembles sont accompagnés de parcs et jardins dont la composition et la structure sont le fruit d'une longue histoire faite d'évolutions. Les masses végétales de ces entités peuvent déborder visuellement et/ou physiquement sur l'espace public et les parcelles voisines, accentuant alors l'impact paysager de ces derniers. En plus de la présence d'une végétation souvent variée (diversité de formes et d'essences), ces espaces tirent aussi leur intérêt de la qualité des clôtures utilisées bien souvent constituées de murs en pierre locale.



Domaine de Villars et son parc arboré entouré d'un mur de clôture en pierre à Saint-Saturnin



Château de Balzac et son parc arboré inscrits au titre des Monuments Historiques



Le Moulin de Nanteuil et son jardin inscrits au titre des Monuments Historiques, composition de l'architecte-paysagiste Eugène Bureau en 1927, Voulgézac



L'entrée du jardin de la Forge labellisé « Jardin Remarquable » et compris dans le site classé « le château de Forge, l'étang et les rives de la Boème » à Mouthiers-sur-Boème

1.3 Le bâti et ses limites

1.3.1 LES FRANGES URBAINES

Une frange bâtie symbolise la zone de contact entre les limites de l'urbanisation à un instant T et les espaces naturels ou agricoles. Elle concerne tout type d'urbanisation : les quartiers d'habitations, les zones d'activités ou encore les exploitations viticoles et agricoles. C'est l'image de la ville, du bourg, du hameau qui est donnée à voir depuis l'extérieur des enveloppes bâties. Cette frange peut être relativement pérenne, voire définitive du fait de contraintes qui limitent l'urbanisation (hydrographie, relief, protection écologique...).

Elle est parfois aussi temporaire, en constante évolution. La frange bâtie peut également être « préméditée », pensée en amont grâce à divers aménagements (plantations, cheminements doux...). Dans ce cas, la question de la temporalité est un élément essentiel à prendre en compte, et notamment le temps nécessaire au développement de la végétation. Par ailleurs, la question de la qualité des aménagements est primordiale. Par exemple, dans certains cas, les plantations ont été mal effectuées (dimensionnement insuffisant des fosses de plantation, mauvaise terre végétale, choix d'essences inadaptées...) ou ne sont pas suffisamment entretenues, d'où un dépérissement, un développement limité du végétal qui ne remplit alors pas son rôle d'intégration paysagère. Ainsi, il ne s'agit pas juste de penser l'aménagement et de le réaliser, il faut réfléchir à sa gestion dans le temps, notamment aux contraintes d'entretien : coût et accessibilité.

Les franges urbaines sont dites « dégradées » selon différents aspects esthétiques, écologiques, fonctionnels :

- Les matériaux utilisés sont non qualitatifs et dégradent l'aspect de la frange : parpaings non enduits, bâches plastiques installées sur les grillages, clôtures en pvc...,
- Les essences végétales plantées en limite ne sont pas en adéquation avec le paysage environnant (végétation exogène souvent constituée de conifères ou de laurier palme),



Long mur non enduit dégradant l'aspect de la frange, Vindelle



Clôtures non qualitatives : grillage nu, palissade et haie de thuyas ne s'intégrant pas au paysage, Sud de Brie

Révision du SCoT valant PCAET

- La transition est inexistante entre les constructions et le milieu agro-naturel, ainsi le quartier nie son environnement en lui tournant le dos : vue sur des pignons, murs aveugles, limites opaques, absence de végétation en limite,



Mur de clôture en terrasse fait de parpaings non enduits, d'autres enduits et de gabions, le tout ne s'intégrant pas au paysage en bordure de ruisseau, Sud de Chez Verguin à Claix



Aucune transition entre l'espace bâti et l'espace agricole à cause de la clôture très opaque. On devine à gauche une lisière plus intégrée grâce à une haie, route des Ribots à Rouillet-Saint-Estèphe



Mur aveugle et clôture opaque, entrée Sud de Tarsac à Saint-Saturnin

- Les dispositifs d'intégration sont inexistants ou ne sont pas à l'échelle des bâtiments implantés (cas des équipements et zones d'activités économiques). Il ne s'agit pas de masquer mais d'accompagner ces grands éléments,



Bâtiment agricole non intégré par une lisière végétale et au soubassement non enduit, Tartassonne à Brie



Très haut talus surplombé d'un bâtiment d'activités sans lisière végétale ne permettant ainsi pas son intégration, site du PESA à Rouillet-Saint-Estèphe



Zone d'activités sans transition végétale, ZA Fontaine Est à Rouillet-Saint-Estèphe

Révision du SCoT valant PCAET

- La couleur des clôtures ou des enduits, les publicités sont particulièrement visibles dans le paysage,



Bâtiments agricoles à l'enduit jaune particulièrement visible dans le paysage, Chez Paillou à Roulet-Saint-Estèphe



Grandes enseignes colorées dans une ZAE entourée de boisement, Le bois des Fayes à Dirac

- les bâtiments sont implantés de façon isolée de toutes constructions plus anciennes, disséminés dans le paysage et sans organisation. Cela entraîne alors un mitage, augmentant ainsi le linéaire de franges bâties. Ce cas de figure est très fréquent sur le territoire de Grand Angoulême,



Maison isolée rompant ainsi la perception des paysages, Montfort à Champniers



Urbanisation très discontinue augmentant ainsi le linéaire de frange, Nord du Nouveau Bourg à Vouzan



Maison isolée dans la vallée, Ouest du bourg de Sers

Révision du SCoT valant PCAET

- les constructions sont implantées sur des points hauts ou dans la pente et sans insertion paysagère, accentuant ainsi leur présence dans le paysage.



Maisons implantées en point haut sans lisière arborée, Nord du bourg de Fléac



**Lotissement en point haut, le rendant ainsi largement visible, à l'inverse, les franges urbaines sont dites de qualité quand :
L'usage est sans surim**

- Les matériaux sont pensés pour s'intégrer : bois local non traité qui va griser, murs en pierre de pays, couleur des enduits adaptée au contexte, grillages discrets et accompagnés de végétation,
- Une véritable réflexion a été menée entre l'aménagement urbain et son environnement paysager : conservation des éléments paysagers existants, perméabilités visuelles et/ou physiques, plantations nouvelles. La frange est traitée dans son ensemble, offrant une unité visuelle = rapport minéral/végétal intimement lié.



Bourg bien intégré au paysage grâce à des lisières végétales, Nord et Sud de Jauldes



Lotissement bien intégré grâce à une haie présente dans la parcelle voisine, et à de la végétation présente en limite des parcelles, Est de Puymoyen

1.3.2 LES ENTREES DE VILLE

« Les entrées de ville regroupent des thématiques aussi diverses que l'économie, la politique, le paysage, l'urbanisme, le juridique, la société ».

Extrait de CERTU. Entrées de ville [en ligne]. Avril 1999. Disponible au format PDF sur Internet :

<<http://urbamet.documentation.developpementdurable.gouv.fr/documents/Urbamet/0224/Urbamet-0224511/CETTEXCE000498.pdf>> [Consulté en septembre 2015]

L'entrée est l'image de la ville donnée à voir au conducteur, piéton ou cycliste. Elle doit permettre d'identifier l'arrivée dans une entité urbaine (peu importe sa taille). C'est une porte imaginaire plus ou moins secrète : l'entrée peut se découvrir au dernier moment, ou être visible de loin. La notion d'entrée de ville est intimement liée à celle de frange bâtie.

Certaines entrées de ville sont considérées comme « dégradées » car :

- la première vision de l'entité bâtie est négative : matériaux non qualitatifs, essences végétales exogènes, transition inexistante avec le milieu agro-naturel... (cf. chapitre précédent sur les franges urbaines),



Entrée de ville « dégradée » à cause des murs de clôture opaques, de la couleur jaune d'un bâtiment et de l'absence de transition végétale, Entrée Nord de chez Nauve à Champniers



Entrée de ville « dégradée » à cause des clôtures faites de murs non enduits et de panneaux opaques, Entrée Nord de chez Couprie à Brie



Entrée de ville « dégradée » à cause d'une clôture sans qualité, d'accotements non aménagés et d'une haie de thuyas, entrée Ouest de la Maillerie à Tournay

Révision du SCoT valant PCAET

- des petits équipements et éléments viennent perturber la lecture : multiplication de signalétique, zone de containers à tri non intégrée, dépôt de gravas...,



Entrée de ville « dégradée » à cause d'une très grosse enseigne sur un pignon, entrée Nord de Saint-Michel

- Le bourg a tendance à s'étendre le long des routes, sans continuité entre les parcelles bâties, d'où une vision très lâche de l'entrée, qu'on ne sait plus situer précisément.



Entrée de ville « dégradée » à cause d'une urbanisation linéaire d'un seul côté de la route, rendant plus difficile la lecture de l'entité bâtie, entrée Est des Gendres à Brie et entrée Nord de Vindelle



Entrée de ville « dégradée » à cause d'une urbanisation linéaire le long de la route et d'une très large voirie à l'ambiance très routière, entrée Nord de la Chignolle à Champniers

Les entrées de ville dites « de qualité » le sont aussi pour plusieurs raisons :

- la présence d'une trame végétale adaptée au paysage local (accotements enherbés, vergers, haies de divers feuillus...),



Entrée de ville « de qualité » grâce à une forte présence végétale faite de haies multistrates et d'accotements enherbés, entrée Ouest de Brie



Entrée de ville « de qualité » grâce à une forte présence végétale faite de haies multistrates et d'accotements enherbés, et de l'implantation du lotissement en contre-bas, entrée Sud-Ouest de Lagroux à Marsac



Entrée de ville « de qualité » grâce à la présence d'un alignement de frênes et d'accotements enherbés, entrée Ouest de La Grand Fond à Dirac

- la présence d'un patrimoine bâti, de traversées de cours d'eau mise en valeur,



Entrée de ville « de qualité » grâce à la présence d'une haute haie et à la perception de patrimoine bâti, entrée Nord de Salzines à Asnières-sur-Nouère



Entrée de ville « de qualité » grâce à la traversée de la Charente mise en valeur grâce à la présence de ripisylve et de garde-corps de qualité, entrée d'Angoulême par la RD72

1.4 Les moyens de découverte du territoire

1.4.1 LES AXES ROUTIERS STRUCTURANTS

Le territoire de Grand Angoulême est traversé par de nombreuses routes départementales et nationales convergeant vers Angoulême. Parfois encaissées et seulement visible depuis leurs traversées, elles peuvent aussi être au même niveau que la campagne environnante, mais aussi surélevée, rendant alors leur présence très visible dans le paysage. Partout, ces routes induisent la présence de nombreux ouvrages, qui par leur taille, marquent fortement le paysage agricole ou urbain.



Hauts panneaux en bordure de la RN141, fermant ainsi les vues



RN141 et ses 4 voies traversant les paysages agricoles ouverts

Par ailleurs, certaines d'entre elles ont vu leur ancien tracé abandonné au profit de nouvelles routes plus larges, souvent en 2*2 voies. Les anciens tracés de ces axes structurants sont toujours existants mais leur gabarit est aujourd'hui en décalage avec la fréquentation qui a largement diminué.



Ancienne emprise de la RN10 : aujourd'hui, voirie surdimensionnée par rapport aux usages, ambiance très routière

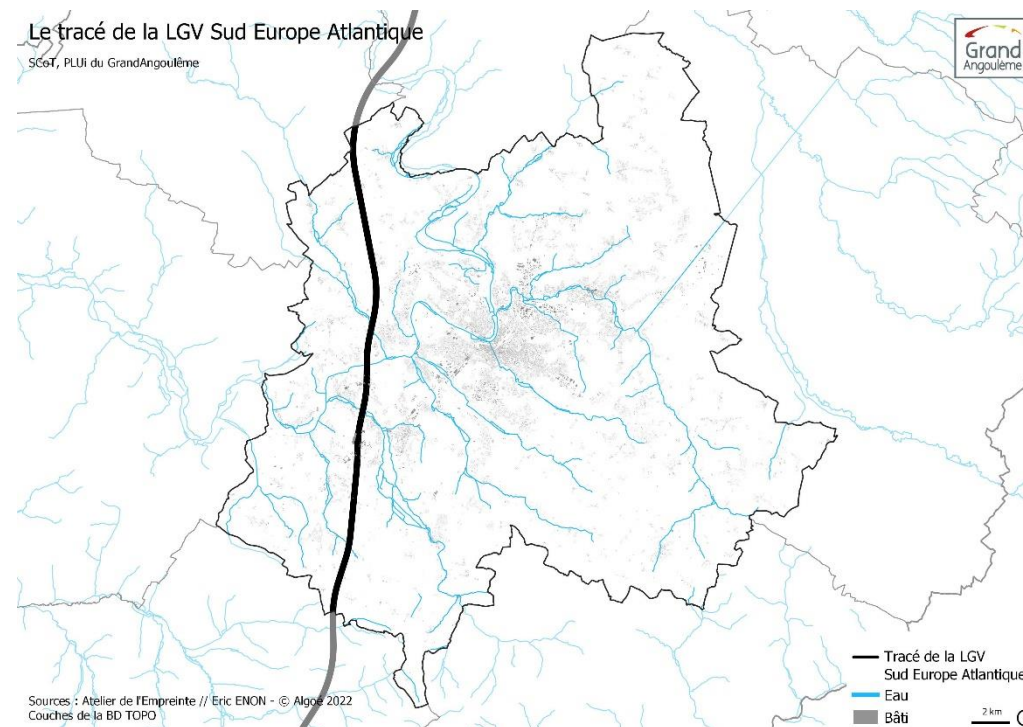


RN10 actuelle avec ses 4 voies et ses larges accotements

1.4.2 LA LGV SUD-OUEST ATLANTIQUE, UNE INFRASTRUCTURE MARQUANT LES PAYSAGES

Mise en service en 2017, la LGV Sud Europe Atlantique marque particulièrement le paysage dans la partie Ouest du territoire par la taille des ouvrages associés, le volume des remblais déblais issus du chantier, la largeur des abords aujourd'hui souvent inexploités ainsi que les câbles électriques le long des voies. Par tous ces aménagements, l'infrastructure ferme un certain nombre de vues lointaines qui existaient auparavant.

Les photographies ci-dessous situées à la limite entre Marsac et Asnières-sur-Nouère illustrent bien la fermeture des vues lointaines suite à l'aménagement de la LGV et ses imposants volumes de remblais déblais.



Carte 3 : Le tracé de la LGV Sud Europe Atlantique



Pont au-dessus de la Nouère à Linars



Passage sous la LGV entre la Chaume et Bel Air à Roulet-Saint-Estèphe

1.4.3 LES CHEMINEMENTS DOUX, UN IMPORTANT RÉSEAU PERMETTANT LA DÉCOUVERTE DES PAYSAGES

De très nombreux cheminements doux parcourent le territoire et proposent différentes ambiances. En bord de rivière et dans les boisements, les ambiances se font intimistes et bucoliques alors qu'au cœur des parcelles agricoles et viticoles, les vues sont plus ouvertes. Le chemin de halage longeant la Charente, témoin de pratiques anciennes, a été en partie réaménagé pour en faire une liaison douce d'intérêt nommée « la coulée verte ». Le territoire est également équipé de nombreux sentier GR (Grande Randonnée), GRP (Grande Randonnée de Pays) et PR (Promenade et Randonnée) permettant ainsi d'arpenter les différents paysages et milieux écologiques de Grand Angoulême.



PR dans les bois donnant une ambiance très intimiste, Moulin de Nanteuillet à Voulgézac



GR4 dans la vallée boisée des Eaux Claires, près du Moulin du Verger à Puymoyen



Sentier entre champs ouverts et bosquets, Sud de Chante-Alouette à Sireuil



Sentier entouré de parcelles ouvertes, arrière-plan boisé, Ouest de la Côte à Dignac



Chemin entre prairie et ripisylve dans la vallée de la Charente à Marsac

1.5 Atouts, contraintes et enjeux des composantes du paysage

ATOUTS	FAIBLESSES
• L'important réseau hydrographique vecteur d'ambiances paysagères variées et d'un intéressant patrimoine bâti • La présence de nombreuses forêts et boisements • De fréquentes vues lointaines permettant d'appréhender les grands paysages agro-naturels mais aussi urbains • De nombreux chemins permettant de profiter des différentes ambiances paysagères du territoire • Des espaces naturels porteurs d'usages de loisirs	• La diminution de la présence d'arbres isolés, et dans une moindre mesure des haies et des vergers dans les paysages agro-naturels • Le mitage très important sur l'ensemble du territoire, que ce soit le long de la Charente, dans les paysages de forêts mais aussi de plaine • Le peu d'intégration au paysage des franges urbaines • La présence très imposante dans le paysage de la LGV • La prise en compte parfois difficile du relief dans les choix d'aménagement
ENJEUX	
• L'évolution des trames végétales, et notamment des arbres isolés, motif paysager en forte diminution depuis plusieurs décennies • La préservation des paysages de vallées, en respectant les nombreux usages qui s'y déroulent • Des franges urbaines très nombreuses sur le territoire, et notamment à cause de l'important mitage réalisé ces dernières décennies • Des intégrations paysagères hétérogènes des entrées de ville • Des implantations de projets bâtis récents en point haut entraînant des visibilitées très fortes dans le paysage • Des anciens tracés d'axes structurants non requalifiés donnant une impression d'abandon et une ambiance très routière • Des espaces aux abords de la LGV pas toujours traités et sans usage • Des sites et éléments remarquables d'intérêt paysager	

A background image of a map with a pushpin. The map shows various roads, rivers, and geographical features. A large orange pushpin is stuck into the map. The title 'Les entités paysagères' is written in a bold, dark font, and the number '2' is in the top right corner.

2

Les entités paysagères

D'après la définition du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logements de 2008, l'unité paysagère correspond à « un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui, par leurs caractères, procurent une singularité à la partie de territoire concernée. [...] Une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de forme de ces caractères ».

A partir des connaissances que nous avons pu tirer des sessions de terrain et des documents déjà existants dont la Charte Architecturale et Paysagère de l'Angoumois, nous avons identifié 7 entités de paysages dont l'une, la vallée de la Charente, est divisée en 3 sous-entités paysagères.



Les points à retenir

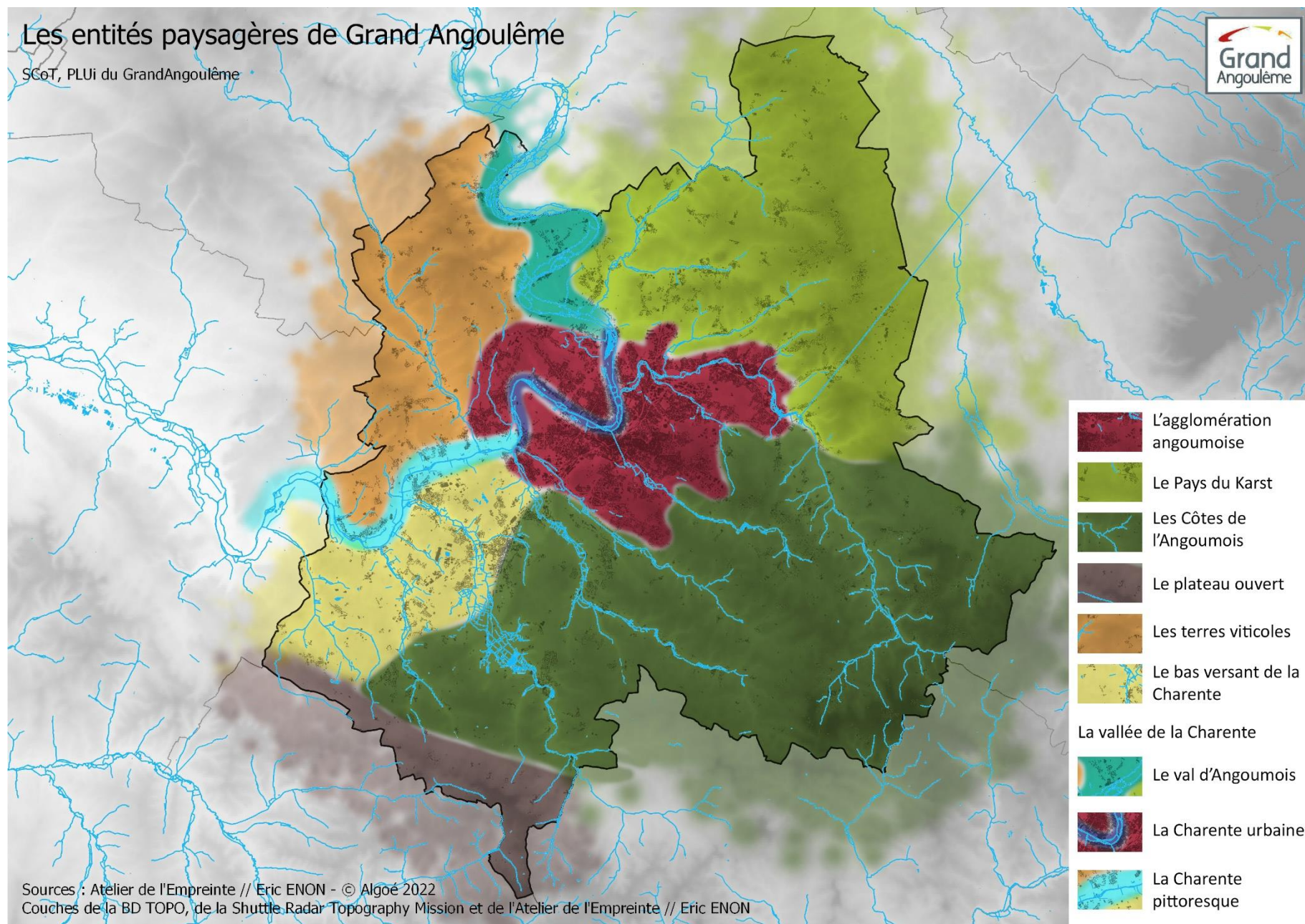
Le territoire comporte 7 entités paysagères dont l'une, la vallée de la Charente, est divisée en 3 sous-entités paysagères : le Val d'Angoumois caractérisé par ses méandres, ses coteaux boisés et ses vastes espaces agricoles ouverts, la Charente urbaine porteuse de nombreuses aménités paysagères et sociales, et enfin la Charente pittoresque et son large fond de vallée.

Le cœur du territoire intercommunal correspond à l'entité paysagère de l'agglomération angoumoise dont le plateau calcaire d'Angoulême constitue un élément repère emblématique à l'échelle du territoire.

En rive droite de la Charente se trouve l'entité des terres viticoles, en continuité du cognaçais. En lien avec un relief ondulé et la présence d'une ligne de crêtes, les vues sont ici très lointaines et l'occupation des sols répartie entre vigne, boisements et grandes cultures.

La rive gauche de la Charente comporte 4 entités paysagères. Au Nord-Est se trouve le pays du Karst caractérisé par son relief doux, ses motifs arborés ponctuels et la forêt de la Braconne en limite Est. Au Sud, les Côtes de l'Angoumois sont traversées par de nombreuses vallées parallèles les unes aux autres, et dont les coteaux et plateaux sont largement boisés. Le bas-versant de la Charente se trouve entre ces Côtes de l'Angoumois et le fleuve. Ici, le relief est beaucoup plus doux, l'urbanisation très mitée et les grandes cultures bien présentes. Enfin, la limite Sud-Ouest du territoire correspond à l'entité du plateau ouvert offrant des vues lointaines vers le Nord et le Sud et dont la limite est constituée par la forêt de Gersac.

d'accompagnement des publics aux usages numériques reste important.



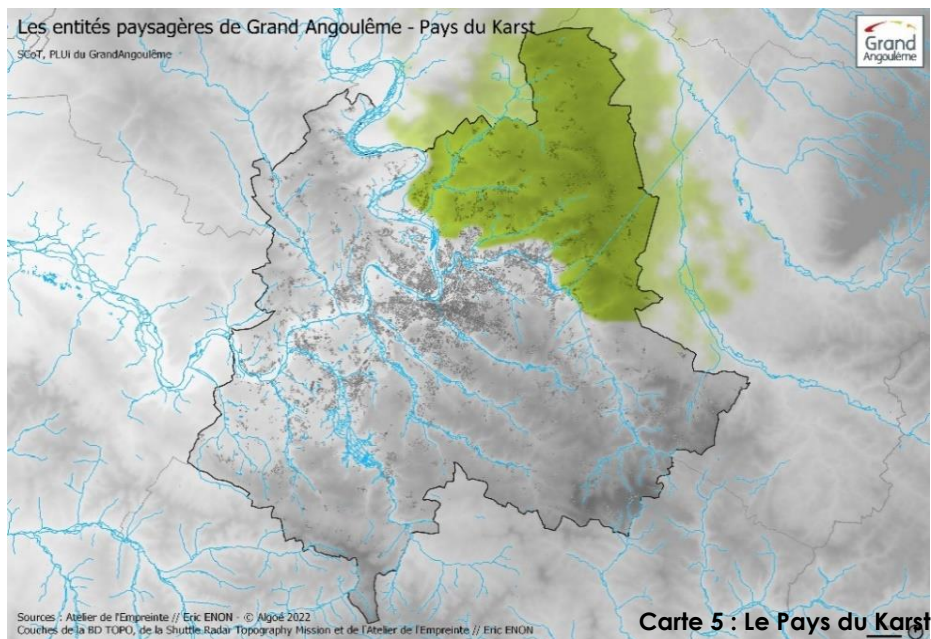
Carte 4 : Les entités paysagères

2.1 Le pays du Karst¹

L'entité paysagère du pays du Karst concerne le Nord-Est du territoire avec les communes de Jauldes, Brie, Champniers, Mornac et Touvre. Des parties de Balzac, Gond-Pontouvre et Ruelle-sur-Touvre sont aussi comprises dans cette entité paysagère.

L'entité tient son nom de la structure géologique présente en sous-sol composée de formations calcaires avec drainage souterrain, ce dernier étant visible grâce à des éléments topographiques tels que les gouffres et résurgences.

Dans la forêt de la Braconne située à l'Est du Pays du Karst, se trouve ainsi le Gouffre de la Grande Fosse sur la commune de Brie (site classé « Gouffre dit "Grande Fosse" situé dans la forêt de la Braconne »), et les Fosses Mobile et Limousine en limite extérieure de Grand Angoulême. La commune de Touvre comporte elle la résurgence de la Touvre, appelée localement le Gouffre. Ses abords sont d'ailleurs protégés par le site inscrit des « Gouffres de la Touvre ».



¹ Sur la base de la Charte architecturale et paysagère de l'Angoumois, 2012

Du point de vue paysager, l'entité se caractérise par des mouvements de relief doux créant des collines et permettant des vues dégagées, par de vastes parcelles agricoles ouvertes, par la présence en lisière Est de la forêt de la Braconne, d'arbres isolés, de courtes haies et de bosquets dans les espaces agricoles, et par un fort développement urbain des hameaux.

L'ouverture paysagère caractérisant cette entité n'est pas synonyme de monotonie : le relief ondulé, correspondant à une succession de petites vallées peu encaissées et de vallons secs, anime les perspectives établies sur les grands champs céréaliers rationalisés par l'agriculture intensive.

Le relèvement de la plaine du Karst par rapport au Val d'Angoumois crée des effets de vis-à-vis similaires avec les terres viticoles à l'ouest. Les paysages sont marqués par d'amples déclivités partant de l'aérodrome situé au nord de Champniers. L'urbanisation fortement présente marque systématiquement les lignes d'horizon.

L'appréhension de ce paysage ouvert est très vive depuis les grandes infrastructures (RN 10, RN 141). S'y dévoilent de nombreux motifs boisés et bâtis traçant les horizons, tandis que les avant-plans sont caractérisés par les textures uniformes et ondulés de cultures. L'ouverture du paysage contribue à la mise en valeur des objectifs isolés : arbres remarquables, bosquets, haies relictuelles...



Gouffre de la Grande Fosse dans la forêt de la Braconne, roche calcaire apparente

Visible à fleur d'eau, résurgence de la Touvre dont l'Echelle est un affluent apparente



Parcelles agricoles ponctuéées de bosquets, Le Temple à Brie, vue vers Jauldes



Lisière de la forêt de la Braconne, et vue très lointaine à l'arrière-plan sur une crête au Sud des Terres Froides, Chez Masset à Brie



Paysage de collines boisées, développement urbain en continuité du hameau ancien de Viville, Nord de Viville à Champniers

Les photographies aériennes ci-contre prises selon le même cadrage nous montrent l'évolution des sols entre 1958 et 2020. En lien avec la mécanisation de l'agriculture et plus globalement l'évolution des pratiques agricoles, on observe que la taille des parcelles a augmenté, et que le nombre d'arbres isolés et de haies a diminué (1). Au contraire, les boisements le long des cours d'eau se sont épaissis (2), probablement

en raison de la diminution de l'activité de pâturage dans les vallons. Enfin, on remarque que l'urbanisation des villages et hameaux s'est largement développée (3).



Nord-Ouest du bourg de Brie
Source : <https://remonterletemps.ign.fr/>

2.2 Les côtes de l'Angoumois et ses vallées²

L'entité paysagère des côtes de l'Angoumois et ses vallées représente une large part Sud du territoire sur les communes de Bouëx, Vouzan, Sers, Dignac, Torsac, Dirac, Garat, Vœuil-et-Giget, Mouthiers-sur-Boëme, et dans une moindre mesure les communes de Voulgézac, Claix et Rouillet-Saint-Estèphe. Les parties Sud-Est des communes de La Couronne, Puymoyen, Soyaux et Magnac-sur-Touvre en continuité urbaine d'Angoulême sont aussi concernées. Le lien avec les parties urbaines de ces communes se fait notamment par les cours d'eau.

Le relief de l'entité paysagère suit une déclivité générale Sud-Est – Nord-Ouest le long des vallées de la Boëme, de la Charraud, de l'Anguienne, des Eaux Claires et de l'Echelle qui dessinent des couloirs parallèles au sein des calcaires du Kimméridgien. Entre ces vallées, les paysages sont marqués par les coteaux et plateaux largement boisés.

L'entité est également caractérisée par la présence de falaises calcaires le long de certains cours d'eau, avec notamment le site archéologique du Roc-de-Sers et la vallée des Eaux Claires. L'intérêt paysager et écologique de cette vallée est mis en évidence par la présence du site inscrit des « Vallées des Eaux Claires » et du site classé « Rochers Vallée des Eaux Claires » longeant le site inscrit en englobant les falaises.

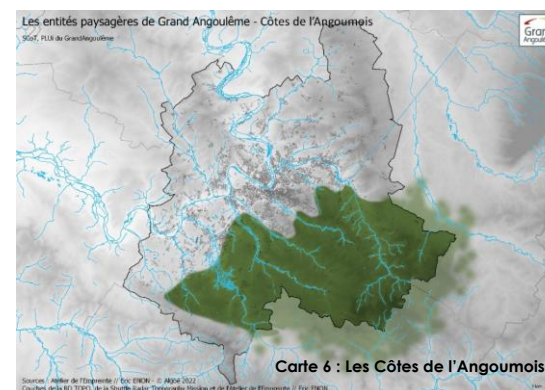


Vallée des Eaux Claires : prairies en fond de vallée, coteaux boisés avec falaises calcaires

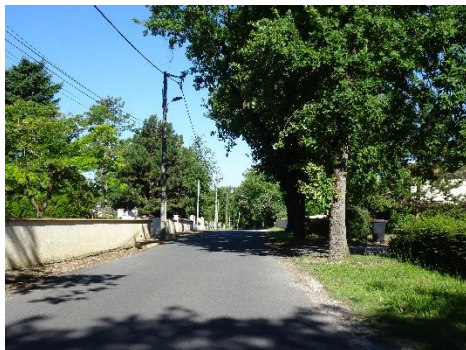
Les vallées entraînent une attractivité pour l'habitat résidentiel qui se déploie sur les plateaux, et ce progressivement à l'approche d'Angoulême, tandis que leurs fonds sont relativement préservés de l'urbanisation. La large présence boisée atténue l'impact paysager de l'urbanisation, davantage que dans les paysages au Nord du territoire. Les vallées de la Charraud, des Eaux Claires et de l'Anguienne se placent en relation directe avec l'agglomération angoumoise. Cette proximité associée à des aspects patrimoniaux leur confère de forts attraits pour le promeneur et le visiteur. Dans la partie Sud-Est de l'entité, on note que certains bourgs sont largement encerclés par les boisements.

Dans les vallées, les compositions paysagères s'enrichissent régulièrement de la présence d'ouvrages hydrauliques, parfois en proie à l'abandon, ainsi que des nombreux hameaux et bourgs anciens tels que Mouthiers-sur-Boëme et Torsac présents le long de cours d'eau. Au niveau du bourg de Mouthiers sur un promontoire au-dessus de la Boëme se trouve le château de Rochandry protégé avec ses abords par le site classé « les platanes et la terrasse de Rochandry ainsi que la rivière de la Boëme à l'exclusion des bâtiments ». A quelques centaines de mètres plus en amont se trouve le logis de la Forge faisant lui l'objet du site classé « le château de Forge, l'étang et les rives de la Boëme ».

Sur les coteaux et les plateaux, les ambiances paysagères sont très forestières avec un couvert boisé dense entraînant des vues resserrées. Toutefois, le regard s'échappe parfois grâce à de grandes clairières cultivées et ouvertes dépourvues de motifs arborés.



² Sur la base de la Charte architecturale et paysagère de l'Angoumois, 2012



Urbanisation sur le plateau boisé de Vœuil-et-Giget



Route le long de la vallée des Eaux Claires, coteau boisé à gauche



Clairière agricole au Sud du bourg de Dirac

Les photographies aériennes ci-contre prises selon le même cadrage nous montrent l'évolution des sols entre 1959 et 2020. On remarque que certaines masses boisées sur les plateaux ont disparu au profit de cultures ou de pâturages (1). Au contraire, dans les vallées les masses boisées se sont parfois épaissies, encore une fois probablement en lien avec la baisse du pâturage dans les vallons (2).

Comme c'est le cas très souvent, la taille de ces parcelles agricoles a augmenté depuis le milieu du XXème siècle, et les motifs arborés que sont les arbres isolés et les haies sont de plus en plus rares (3).

On remarque également que l'urbanisation sur les plateaux s'est largement développée, tout comme certains hameaux isolés (3).



Vallées des Eaux Claires et de la Charreau, plateau boisé
Source : <https://remonterletemps.ign.fr/>

2.3 Le plateau ouvert³

L'entité paysagère du plateau ouvert concerne l'extrême Sud-Ouest du territoire sur les communes de Rouillet-Saint-Estèphe, Claix, Plassac-Rouffiac et Voulgézac. Bordée au Nord par la forêt de Gersac, l'entité se trouve au niveau d'une ligne de crête partageant les eaux entre les bassins versants du Né et de la Charente.

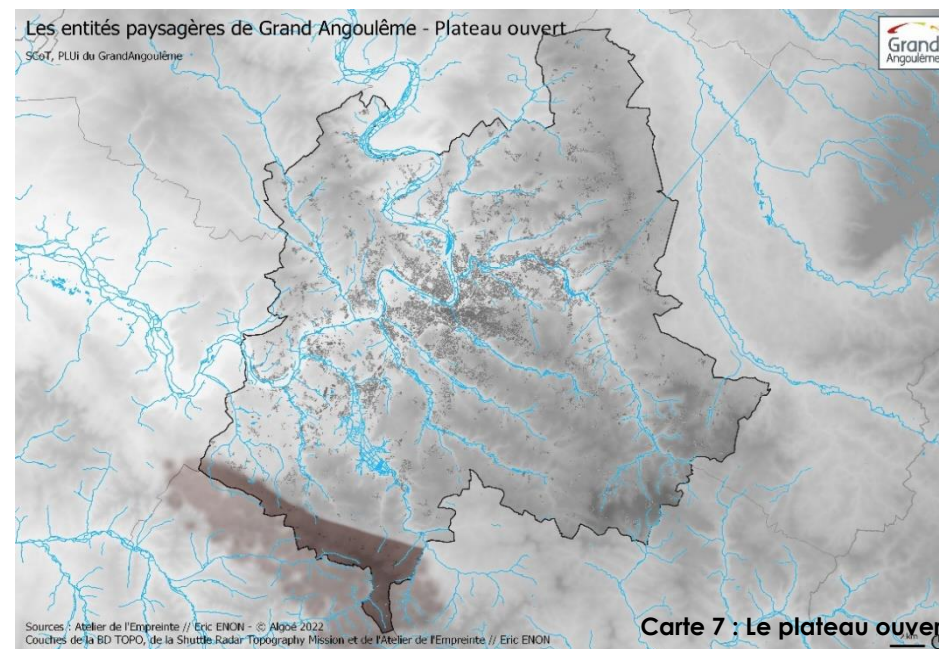
Les paysages de cette entité se caractérisent par de vastes étendues agricoles dépourvues des motifs végétaux arborés que sont les arbres isolés et les haies, par la présence de vues lointaines générées par la situation en point haut, par le caractère très rural et par la présence en lisière de vastes massifs boisés. Les parcelles agricoles et les forêts, par les différentes couleurs des cultures et de la végétation, créent au fil des saisons de vraies mosaïques paysagères.

Les influences viticoles du cognaçais en frange Ouest sont visibles sur la commune de Claix. Ailleurs, les parcelles de vigne sont remplacées par d'autres grandes cultures. Dans cette entité du plateau ouvert, la composante du bâti se limite à quelques hameaux et aux petits bourgs de Plassac et Voulgézac avec leurs églises romanes.

Vue dégagée vers le Sud sur des parcelles cultivées dont des vignes, Sud-Ouest de Claix



³ Sur la base de la Charte architecturale et paysagère de l'Angoumois, 2012



**Vue dégagée et lointaine vers le Nord-Est à Plassac-Rouffiac
Au second-plan, forêt de Gersac constituant la limite de l'entité paysagère**



Mosaïque de parcelles agricoles, forêt de Gersac à l'arrière-plan



Bourg de Plassac et son église romane



Paysage cultivé ouvert avec un arrière-plan boisé, limite entre Voulgézac et Plassac-Rouffiac

Les photographies aériennes ci-contre prises selon le même cadrage nous montrent l'évolution des sols entre 1959 et 2020. On remarque aisément que la taille des parcelles a largement augmenté, et que les arbres isolés et vergers très présents et notamment autour des hameaux ont quasiment disparus depuis le milieu du XXème siècle (1). Encore une fois, ces évolutions s'expliquent par l'évolution des pratiques agricoles dont la mécanisation de l'agriculture et les aménagements fonciers.

On note également que quelques boisements ont disparu entre 1959 et 2020 (2), alors que l'urbanisation a peu évolué.



Plateau ouvert sur Plassac-Rouffiac et Mouthiers-sur-Boëme
Source : <https://remonterletemps.ign.fr/>

2.4 Le bas versant de la Charente⁴

L'entité paysagère du Bas versant de la Charente se trouve en rive gauche de la Charente dans sa partie aval et concerne les communes de Roulet-Saint-Estèphe, Nersac, et la partie Ouest de La Couronne. Les limites de l'entité sont faites de la Charente au Nord, de l'agglomération d'Angoulême au Nord-Est, et des reliefs des Côtes de l'Angoumois à l'Est et au Sud.

L'entité paysagère se caractérise par un relief doux, par des cours d'eau aux larges fonds de vallons ouverts, par une urbanisation très mitée, par une forte présence des infrastructures de déplacements, par la présence de petits boisements déconnectés les uns des autres, et par des parcelles de vigne côté Ouest sous l'influence du cognaçais tout proche. Les vallées du Claix et de la Boème s'élargissent à l'approche de la Charente et forment des espaces de marais avec de nombreux fossés. Ces espaces ouverts se confondent alors avec la plaine alentour, offrant ainsi de larges perspectives.

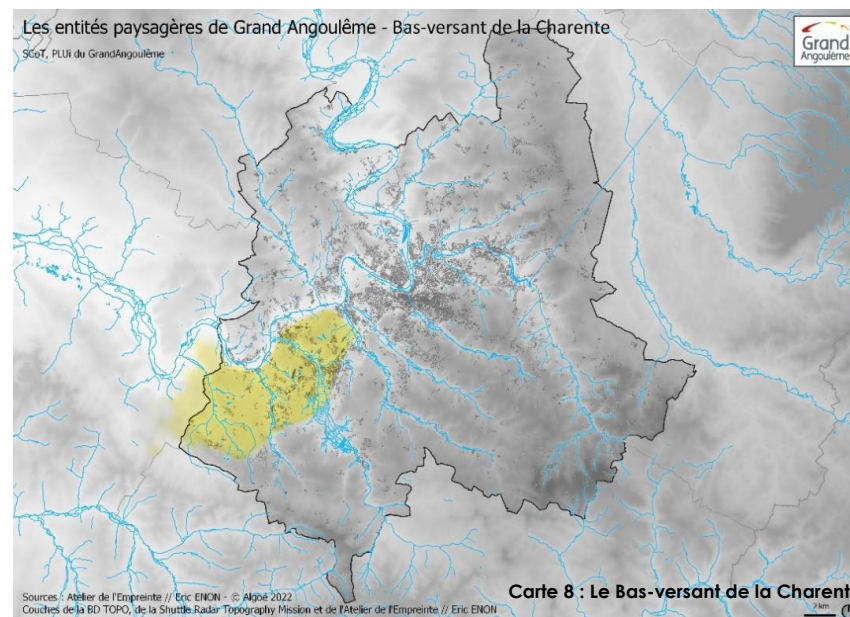
Tout particulièrement le long de ces deux cours d'eau et de la RN10, l'urbanisation est très mitée et de nombreux hameaux se sont développés de façon déconnectée des centres anciens. Ce développement a entraîné une multiplication des franges bâties, franges qui ne sont pas toujours intégrées au paysage agro-naturel alentour.



**La vallée de la Vélude depuis la RD42 à Roulet-Saint-Estèphe –
Vue sur les coteaux boisés des Côtes de l'Angoumois à l'arrière-**

Par leurs remblais et ouvrages associés, la LGV Sud Europe Atlantique et la RN10 marquent largement les paysages de l'entité du bas-versant de la Charente, et notamment en limitant les vues ouvertes. En plus de leurs impacts paysagers, ces infrastructures créent d'importantes ruptures écologiques.

En s'éloignant de ces infrastructures et grâce au relief doux et à une quasi absence de haies, les vues se font plus lointaines et dégagent sur les coteaux de l'entité paysagère des Côtes de l'Angoumois, l'agglomération d'Angoulême, ainsi que sur la rive droite de la Charente.



⁴ Sur la base de la Charte architecturale et paysagère de l'Angoumois, 2012



Mitage de l'urbanisation, absence de traitement de la lisière urbaine à La Vergne, Rouillet-Saint-Estèphe



Fossés et mares ponctuellement visibles dans les vallons de l'entité, Sud des Balluts à Rouillet-Saint-Estèphe



Depuis la limite Sud de l'entité côté Côtes de l'Angoumois, vue sur le Bas-versant de la Charente, et à l'arrière-plan sur l'agglomération d'Angoulême et les collines du pays du Karst – ouvrage de la LGV et site de Lafarge largement visibles

Les photographies aériennes ci-contre prises selon le même cadrage nous montrent l'évolution des sols entre 1959 et 2020. Comme ailleurs, on remarque que la taille des parcelles a augmenté dans la plaine et le long des cours d'eau (1), et que la présence d'arbres isolés a largement diminué. L'entité paysagère est également marquée par le développement d'importantes infrastructures de déplacement avec la LGV (2) et la RN10 (3), qui comme on l'a vu créent des ruptures paysagères, mais aussi écologiques.

L'implantation de ces infrastructures et la proximité d'Angoulême au Nord de l'entité a entraîné un important développement urbain, que ce soit pour les zones d'activités le long de la RN10 (4), mais aussi pour l'habitat en venant grossir d'anciens hameaux voire en créer de nouveaux de façon isolée des centres anciens. Enfin, on note la création d'un parc photovoltaïque au sol (5). Ces développements urbains et

d'infrastructures ont également entraîné la disparition et la fragmentation de certains boisements (6).



Le bas-versant de la Charente
Source : <https://remonterletemps.ign.fr/>

2.5 Les terres viticoles⁵

L'entité paysagère des terres viticoles concerne les communes du territoire situées en rive droite de la Charente, soit Asnières-sur-Nouère et Saint-Saturnin, ainsi que les parties à l'arrière de la vallée et de l'agglomération d'Angoulême sur Marsac, Vindelle, Saint-Yrieix-sur-Charente, Fléac, Linars, Trois-Palis et Sireuil.

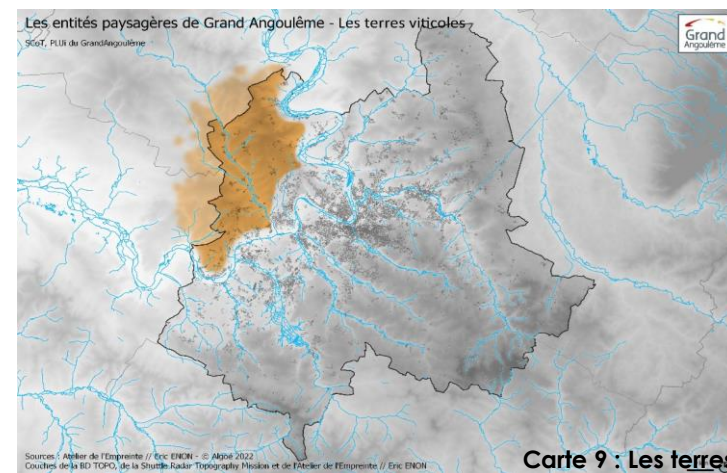
Elle se caractérise par un relief ondulé, par une alternance de vigne, boisements et grandes cultures, par la traversée du Nord au Sud de la LGV, et par la présence de la vallée de la Nouère qui rejoint la Charente à Linars. La Nouère présente un large fond plat encaissé occupé par des prairies, grandes cultures ainsi que par de petits potagers.

En-dehors de la vallée, les haies sont assez rares, tout comme les arbres isolés. Cette faible présence entraîne de fréquentes vues lointaines et notamment depuis les points hauts en direction de la rive gauche de la Charente. Seuls les boisements ainsi que le tracé de la LGV ferment parfois ces panoramas depuis les crêtes.



Vue lointaine vers l'Est et la rive gauche de la Charente depuis le Bois du Chadutaud à Marsac – ondulations du relief bien visibles

La LGV tout comme la RN141 marquent ainsi fortement le paysage de l'entité à cause des importants volumes de remblais ainsi que des aménagements voisins tels que des champs de panneaux photovoltaïques ou de hautes clôtures. Enfin, on retrouve également dans cette entité de nombreuses fermes charentaises d'intérêt patrimonial, en lien avec la culture historique de la vigne. L'entité paysagère des terres viticoles arrive en continuité des paysages du cognaçais avec lesquels elle partage de nombreuses caractéristiques.



Hameau de Beauregard à Saint-Saturnin avec ses belles demeures et bâtiments viticoles – vallon d'un affluent de la Nouère occupé par des prairies

⁵ Sur la base de la Charte architecturale et paysagère de l'Angoumois, 2012



Dans la vallée de la Nouère, potager et parcelle de maïs, ripisylve à l'arrière-plan, Ouest de Neuillac à Asnières-sur-Nouère



Domaine entouré de son parc arboré, vigne au premier plan, Villars à Saint-Saturnin



Ondulations du relief mises en scène par la géométrie des parcelles de vigne à l'Ouest du bourg de Marsac

Les photographies aériennes ci-contre prises selon le même cadrage nous montrent l'évolution des sols entre 1959 et 2020. Encore une fois, on observe que la taille des parcelles a augmenté et que le nombre d'arbres isolés a diminué. La RN 141 a vu son emprise s'élargir, entraînant une perte de lecture de la traversée de la Nouère et le renforcement de l'effet de rupture écologique liée à la route (1).

Les photographies nous montrent également la fragmentation de certains boisements à cause de l'aménagement des infrastructures de déplacement, mais aussi du développement de l'urbanisation de certains hameaux (2).



Les terres viticoles autour de la Nouère
Source : <https://remonterletemps.ign.fr/>

2.6 L'agglomération angoumoise⁶

En plus de la commune d'Angoulême, l'entité paysagère urbaine de l'agglomération angoumoise concerne les communes de Fléac, Saint-Yrieix-sur-Charente, Gond-Pontouvre, L'Isle-d'Espagnac, Ruelle-sur-Touvre, Magnac-sur-Touvre, Soyaux, Puy-Moyen, Saint-Michel, et de petits secteurs de Linars, Champniers et Touvre.

A l'échelle du territoire, le plateau calcaire d'Angoulême occupe un point de convergence des différents paysages. Le centre-ville historique occupe ce plateau en promontoire, lui conférant ainsi un rôle de belvédère mais aussi de marqueur paysager dessinant un profil urbain emblématique et de grande échelle. Malgré un développement urbain toujours plus vaste à sa périphérie, les vues qu'offre ce site surplombant la vallée de la Charente conservent un caractère exceptionnel donnant sur des horizons de plaines et de vallées.

L'implantation et le développement de ce cœur urbain a également été influencé par le tracé méandreux de la Charente, alors que le site même de la ville d'Angoulême se situe au droit d'une convexité du fleuve. La portion urbaine de la Charente est détaillée dans l'entité paysagère de la Charente urbain.

L'intérêt patrimonial fort du plateau d'Angoulême et ses abords est mis en évidence par la présence du site inscrit des « Quartiers anciens » et du site classé des « Anciens remparts » autour de ce plateau. Le Bois de Saint-Martin situé en vis-à-vis du plateau est lui aussi protégé par le site inscrit de la « colline Saint-Martin ».



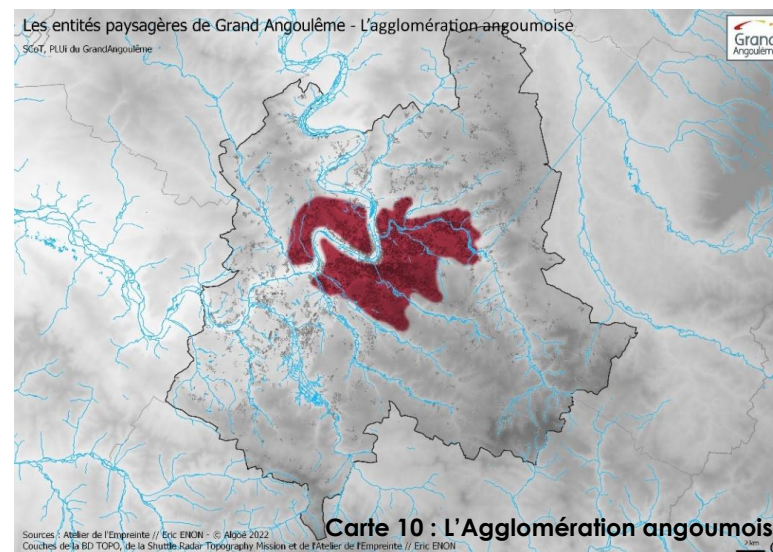
Depuis le rempart Desaix, vue sur les quartiers résidentiels d'Angoulême et la colline Saint-Martin à l'arrière-plan

⁶ Sur la base de la Charte architecturale et paysagère de l'Angoumois, 2012

La vallée de la Touvre forme un couloir d'eau et de verdure au cœur d'un contexte très urbain. Son passage génère de fortes aménités paysagères au sein de diverses séquences de zones industrielles et de tissu habités denses. Ses rives sont valorisées par un bâti ancien de qualité, évoquant l'histoire d'une rivière support d'activités passées (industrie papetière, ancienne fonderie des canons de Ruelle-sur-Touvre...).

Les encaissements réguliers de la vallée favorisent des points de vue exceptionnels à l'échelle de l'agglomération, et notamment depuis la RN 141 à hauteur de Ruelle-sur-Touvre. Ce grand point de vue permet d'obtenir une lecture assez fidèle de la frange Nord de l'agglomération. A échelle plus rapprochée, la vallée de la Touvre se donne à voir au gré des ouvertures au sein du tissu urbain parcourant ses deux rives, qui cependant, sont assez ponctuelles du fait du couvert boisé rivulaire parfois dense.

L'agglomération est également traversée le ruisseau de la Font Noire qui est très peu visible dans son environnement urbain, et par l'Anguienne qui a elle un fond de vallée beaucoup plus large support d'activités de loisirs et de maraîchage. Au Nord de la Voie de l'Europe, l'Anguienne devient canalisée. Enfin, la partie Sud-Ouest de l'entité comporte l'aval des Eaux Claires et de la Charreau. Ces deux cours d'eau sont perceptibles quasiment uniquement au niveau de leur traversée par les différentes voies.

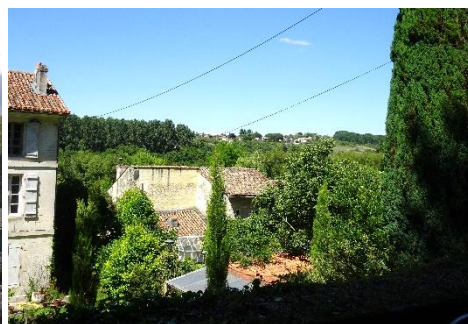




Depuis la RD 1000, perspective sur le plateau d'Angoulême avec les coteaux boisés de l'Anguienne au premier plan – rive droite de la Charente perceptible à l'arrière-plan



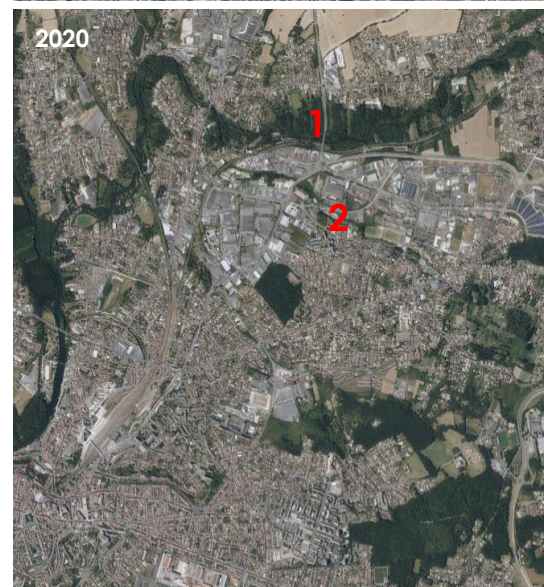
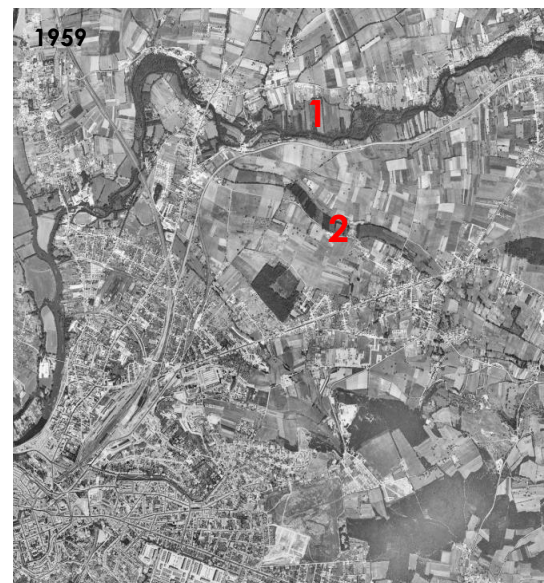
Berges de la Touvre artificialisées pour des activités piscicoles et une belle demeure, limite entre Touvre et Magnac-sur-Touvre



Coteaux boisés et habités de l'Anguienne, rue des Jésuites à Angoulême

Les photographies aériennes ci-contre prises selon le même cadrage nous montrent l'évolution des sols entre 1959 et 2020. Entre ces deux dates, l'urbanisation s'est largement développée et on observe aujourd'hui une continuité urbaine à usages d'habitat et d'économie entre le plateau d'Angoulême et la vallée de la Touvre.

En lien avec cette urbanisation forte, les activités agricoles ont quasiment disparu du secteur, entraînant la disparition du pâturage le long de la Touvre, qui s'est alors progressivement boisée (1). La Font Noire supporte elle une urbanisation beaucoup plus rapprochée de son tracé, la rendant ainsi très difficile à lire (2). Hormis le long des cours d'eau, les masses boisées ont peu évoluées entre 1959 et 2020.



L'agglomération angoumoise, entre plateau et vallée de la Touvre

Source : <https://remonterletemps.ign.fr/>

2.7 La vallée de la Charente⁷

2.7.1 LE VAL D'ANGOUMOIS

Cette sous-entité paysagère du Val d'Angoumois correspond à la partie amont et ses abords de la Charente sur le territoire avec les communes de Marsac, Vindelle, Saint-Yrieix-sur-Charente et Balzac.

La vallée a ici un large fond et est façonnée par d'amples méandres. A l'intérieur de ces méandres, on trouve de vastes espaces agricoles ouverts, participant à la mise en relief des sinuosités du fleuve. Le Val d'Angoumois se caractérise également par le relèvement de ses coteaux opposés largement boisés. Au niveau de rares fenêtres paysagères, ces coteaux offrent des points de vue remarquables et vastes, très sensibles à la moindre «éruption» pavillonnaire pouvant conduire à des déséquilibres visuels forts.

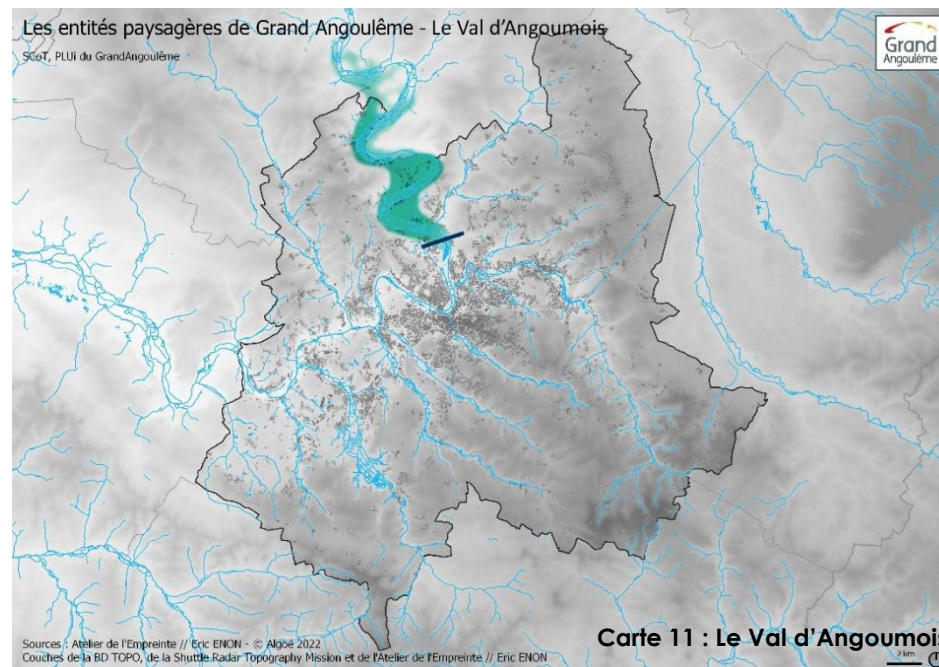
Le fond de vallée est ici occupé par des prairies, des grandes cultures, ainsi que des peupleraies et ce surtout sur la commune de Marsac. Toujours sur Marsac, la Charente se divise en de nombreux bras formant de multiples îlots très difficilement perceptibles. Leur perception ne peut se faire que lors des traversées par les axes de communication grâce aux passages successifs sur des ponts.

Le fleuve proposant des aménités paysagères et sociales, on y retrouve de nombreuses activités de loisirs et leurs équipements associés : guinguettes, bases de canoë-kayaks, zones de baignades...

Belvédère sur la rive droite de la Charente depuis le coteau boisé de Balzac



Méandre de la Charente occupé par des prairies, par le château de Balzac et par l'église Saint-Martin visible au-dessus de la végétation, perception de la ripisylve de la Charente, et coteau mité par l'urbanisation en rive droite sur la commune de Vindelle



⁷ Sur la base de la Charte architecturale et paysagère de l'Angoumois, 2012



Base de loisirs le long de la Charente avec zone de baignade aménagée à Marsac

Prairie et ripisylve le long de la Charente, donnant à la route une ambiance très bucolique



Depuis l'intérieur d'un méandre, Charente uniquement perceptible par sa ripisylve

Les photographies aériennes ci-contre prises selon le même cadrage nous montrent l'évolution des sols entre 1959 et 2020. On remarque aisément que le fond de vallée s'est largement boisé (1), probablement en lien avec la diminution du pâturage, et que la taille des parcelles toujours ouvertes a largement augmentée (2).

Les hameaux présents en 1959 le long du fleuve se sont pour la plupart épaissis (3), en partie sous l'influence de l'agglomération angoumoise.



Le Val d'Angoumois, entre Balzac, Gond-Pontouvre et Saint-Yrieix-sur-Charente
Source : <https://remonterletemps.ign.fr/>

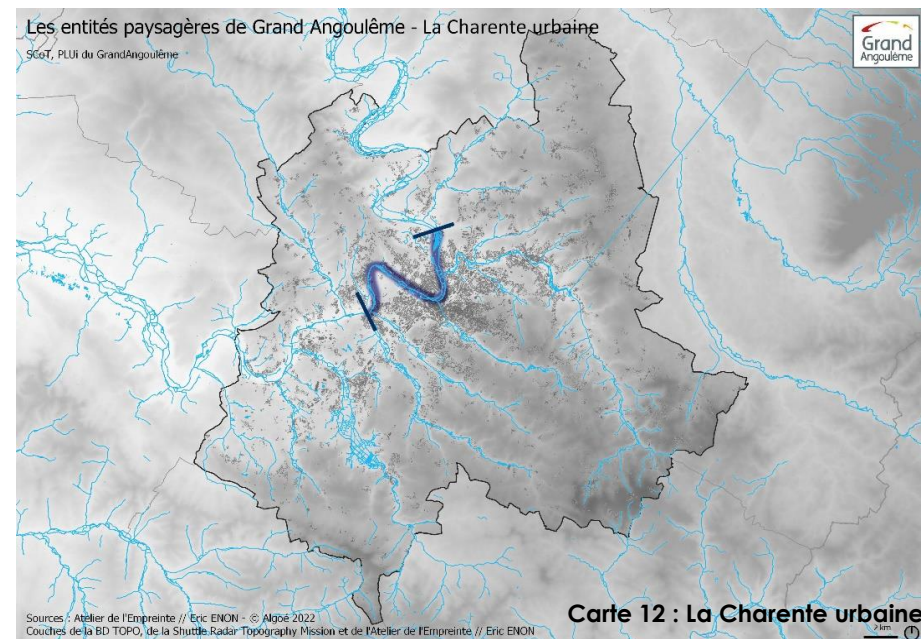
2.7.2 LA CHARENTE URBAINE

La sous-entité paysagère de la Charente urbaine concerne le long du fleuve les communes de Saint-Yrieix-sur-Charente, Gond-Pontouvre, Fléac, Angoulême et Saint-Michel.

A l'intérieur de l'agglomération, le fleuve endosse un caractère plus aménagé. L'appréhension paysagère de ce dernier est induite par la présence d'un cordon végétal plus ou moins épais au cœur de l'espace urbain, formé de boisements rivulaires plus ou moins larges et de quelques prairies inondables.

L'intérêt récréatif du site est éminent, et manifeste le lien entre le fleuve et les citadins. Des aménagements emblématiques, tel que la « coulée verte », incarnent cette vocation sociale et esthétique de la vallée au cœur de l'espace urbain. Ils permettent également de raviver l'histoire économique du fleuve (commerce fluvial, industrie...).

En contrepoint de ces vocations contribuant à la qualité du cadre de vie, on relève aussi des séquences dédiées à des fonctions peu valorisantes où l'usage automobile domine, comme par exemple sur le boulevard Besson Bey rive gauche à Angoulême.



Pont au-dessus de la Charente en entrée de bourg de Gond-Pontouvre depuis Saint-Yrieix-sur-Charente



Vue sur la vallée de la Charente avec le plateau d'Angoulême à l'arrière-plan, depuis la rue du Haut Puy à Fléac



RN141 longeant la Charente et son urbanisation linéaire, difficile lecture de la vallée

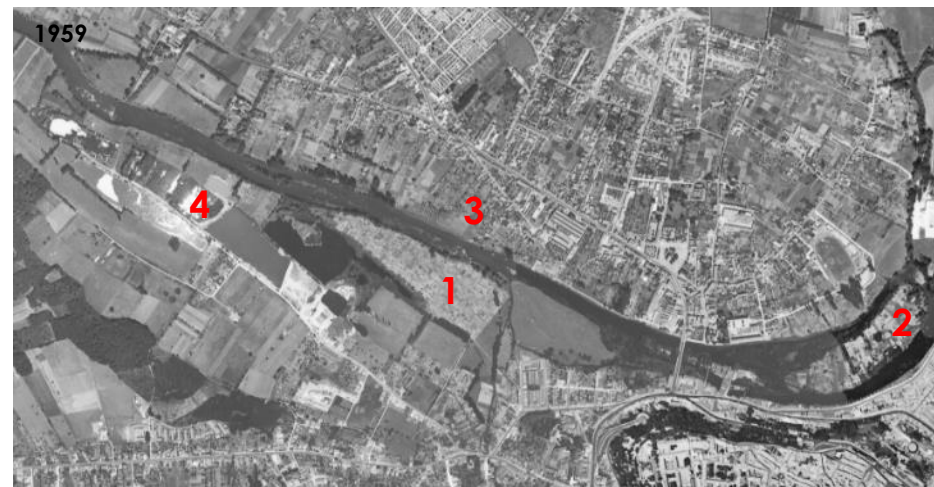


Chemin arborée dans la vallée de la Charente permettant de profiter d'une ambiance bucolique

Les photographies aériennes ci-contre prises selon le même cadrage nous montrent l'évolution des sols entre 1959 et 2020. On remarque aisément que l'urbanisation s'est poursuivie aux abords de la Charente, en continuité de la ville centre d'Angoulême, que ce soit pour des usages d'habitat ou d'activités.

De vastes espaces de jardins partagés ont disparus, au profit du parc de loisirs de Frégeneuil (1), de boisements ouverts à la déambulation sur l'île Marquet (2), ou encore d'urbanisation (3). De même, il n'y a aujourd'hui plus de site d'extraction aux abords du fleuve. Ces derniers ont été remplacés ici par une vaste zone économique (4).

On note également la création de traversée supplémentaire au-dessus du fleuve, correspondant soit à des axes d'importance nationale avec la RN10 (5), au plus locale avec le pont des Valois faisant partie de la contournante intérieure d'Angoulême (6). Ces ouvrages renforcent l'anthropisation de la vallée.



La Charente urbaine entre Saint-Yrieix-sur-Charente et Angoulême
Source : <https://remonterletemps.ign.fr/>

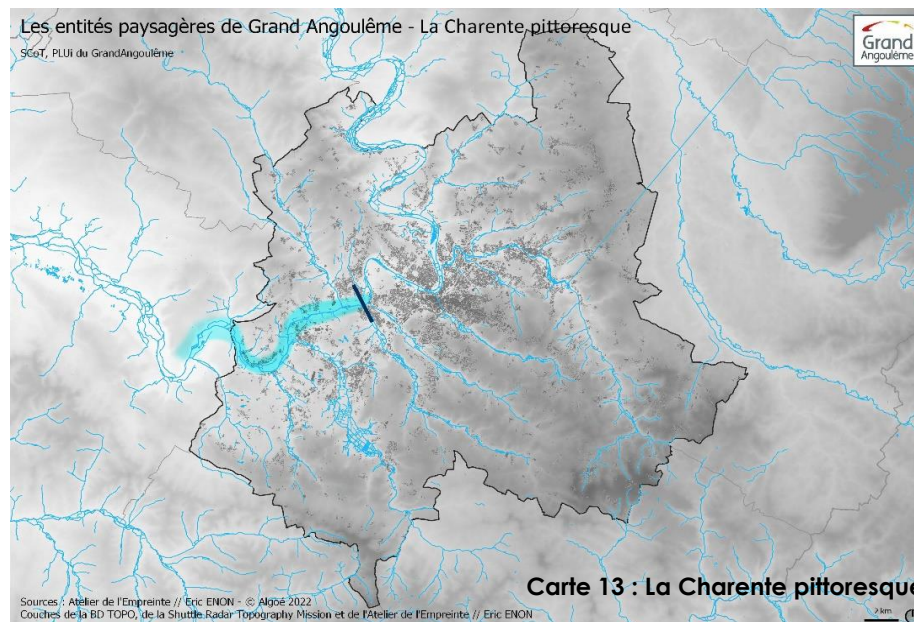
2.7.3 LA CHARENTE PITTORESQUE

Cette entité paysagère correspondant à la portion aval de la Charente concerne le long du fleuve les communes de Fléac, Linars, Trois-Palis, Sireuil, Rouillet-Saint-Estèphe et Nersac.

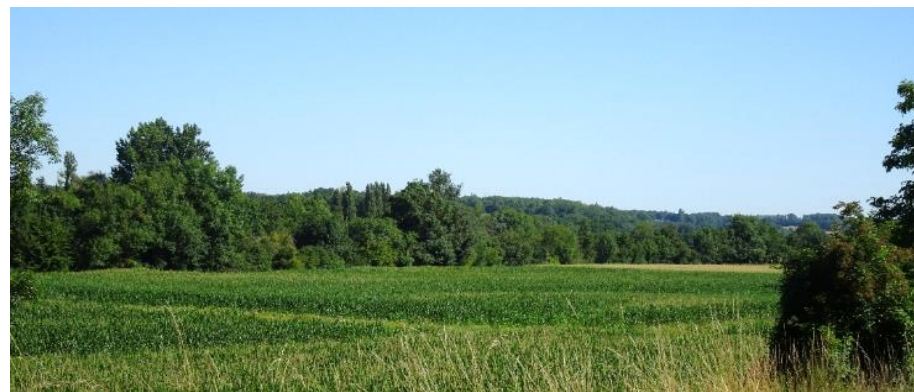
En aval de l'agglomération d'Angoulême, on retrouve une séquence de vallée pittoresque, ponctuée de boisements et aux ambiances plus refermées. Les sinuosités du fleuve sont très affirmées et cernées par des coteaux calcaires abrupts sur l'extérieur des méandres. Ces coteaux sont notamment visibles à Trois-Palis le long de la RD84 et dans le site classé « le rocher et le domaine de Rochecorail » situé sur les hauteurs de la Charente et longeant le site inscrit de « l'ensemble dit de "Rochecorail", le plan d'eau de la Charente et le chemin de halage ainsi que les arbres poussant rives droite et gauche ».

Les villages anciens, tel que Linars, Nersac, Trois-Palis et Sireuil sont venus chercher le contact avec le fleuve. Depuis les coteaux, des perspectives remarquables sont données à voir sur ces compositions bâties et naturelles de qualité, dont l'eau est le fil directeur. Néanmoins, certains coteaux ont subi une urbanisation linéaire venant ainsi dégrader leur qualité paysagère et limiter certaines de ces perspectives.

Contrairement à la partie amont de la Charente, les peupleraies sont ici rares, et les fonds de vallée sont plutôt occupés par quelques prairies et de grandes parcelles ouvertes de cultures.



Parcelle cultivée en fond de vallée, petite peupleraie à gauche, ripisylve le long du fleuve, urbanisation sur le coteau de Nersac et coteaux boisés des Côtes de l'Angoumois à l'arrière-plan



Parcelle de maïs en bordure de la Charente, ripisylve au second-plan et coteau de Sireuil à l'arrière-plan – limite entre Nersac et Rouillet-Saint-Estèphe



A Sireuil, petit port permettant la location de bateaux le long de la Charente elle-même longée par la FlowVélo



Eglise de Notre-Dame perceptible à travers la végétation entourant le bourg de Trois-Palis, coteau boisé de Nersac à l'arrière-plan



Depuis les coteaux de Sireuil, vue sur la vallée de la Charente obstruée par une urbanisation linéaire

Les photographies aériennes ci-contre prises selon le même cadrage nous montrent l'évolution des sols entre 1959 et 2020. Comme dans la partie amont de la Charente, on remarque que la taille des parcelles dans le fond de vallée a largement augmenté depuis 1959 (1). Quelques haies auparavant présentes dans ces parcelles ont aujourd'hui disparu, en lien avec l'évolution des pratiques agricoles (2). On note également l'enfrichement de coteaux en rive gauche (3).

Les photographies nous montrent également l'urbanisation linéaire sur les coteaux de Sireuil et Roulet-Saint-Estèphe (4).



La Charente pittoresque, entre Sireuil et Roulet-Saint-Estèphe

Source : <https://remonterletemps.ign.fr/>

2.8 Atouts, contraintes et enjeux liés aux entités paysagères

ATOUTS	FAIBLESSES
• Une importante diversité dans les paysages du territoire • Le plateau d'Angoulême, un élément repère à l'échelle du territoire • Des vues lointaines caractéristiques d'entités paysagères telles que les terres viticoles ou le plateau ouvert • Des vallées aux profils et occupations des sols variés • Des patrimoines bâtis, géologiques, archéologiques et environnementaux liés aux particularités paysagères • Des sites inscrits et classés mettant en évidence des spécificités paysagères du territoire • Selon les secteurs, des massifs boisés permettant l'insertion paysagère du bâti • Des paysages porteurs d'aménités sociales et de loisirs	• Depuis des décennies, une forte diminution des motifs paysagers isolés tels que les haies, les vergers et arbres isolés dans plusieurs entités paysagères du territoire • La diminution du maraîchage et des prairies dans les vallées • Des vallées parfois difficilement lisibles et visibles en milieu urbaine • Une fragmentation de certains massifs boisés • Un développement urbain souvent très mité, provoquant selon les secteurs de nombreuses franges bâtis non intégrées au paysage • Un développement urbain le long de la Charente apportant un caractère parfois très routier et déconnecté des valeurs paysagères et écologiques attendues en bordure de fleuve • Des infrastructures de déplacement marquant fortement les paysages des terres viticoles et du bas-versant de la Charente en limitant les vues et créant des ruptures écologiques
ENJEUX	
• Des typologies végétales présentes en densité variables selon les entités paysagères, et ayant évolué depuis plusieurs décennies • Un relief générateur de vues lointaines et de confrontations visuelles entre espaces agro-naturels et bâtis • Un important patrimoine paysager et bâti caractéristique d'entités • Un important développement urbain passé pas toujours respectueux des formes bâties anciennes, que ce soit autour de la ville centre d'Angoulême, le long des cours d'eau, dans la plaine ou à proximité des boisements	

Cartéclima !

J'écris mon territoire de demain

www.grandangouleme.fr

